Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 46 (1938)

Heft: 6

Artikel: Une mission diplomatique auprès du roi Charles-Albert à Chambéry

1834

Autor: Dolt, Gustave

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-36109

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

Une mission diplomatique auprès du roi Charles-Albert à Chambéry 1834

INTRODUCTION

Dès le commencement du XIX^{me} siècle, la Suisse et la Pologne avaient entretenu des relations amicales, car en 1812-1813 les malheureux soldats suisses de la Grande Armée avaient trouvé une hospitalité chez les Polonais.

Lorsque, après plusieurs partages, la Pologne se trouva dans sa plus grande détresse, ses enfants reçurent un accueil favorable dans la Suisse hospitalière et, en 1831, après une tentative de secouer le joug russe, un nouveau flot de réfugiés arriva dans notre pays. Le chef intellectuel de l'émigration fut le poète Adam Mickiewicz.

La plupart des exilés se fixèrent en France. Ils étaient désœuvrés. Ils s'agitaient. De ce fait, il se créèrent des difficultés. Ce sont ces raisons qui poussèrent le colonel Oborski à passer en Suisse, avec quatre cent seize compagnons armés, les 9 et 15 avril 1833.

La Diète les somma de repasser en France, mais celleci leur refusa le passage. Les Polonais décidèrent alors de rester en Suisse, où des comités de secours s'organisèrent, car ils étaient dénués de tout.

Les Polonais formaient donc un noyau de gens inquiets, mécontents; poussés vers des aspirations de liberté; ils continuèrent de s'agiter en Suisse. Ils étaient prêts à tout.

En avril 1833, on nota une conspiration vite découverte et étouffée ¹. Un chef allait se révéler en la personne de Mazzini ². Il comptait en effet sur les réfugiés polonais et allemands pour accomplir son rêve, la libération de l'Italie, sa patrie. Un comité d'insurrection se forma. Mais la prise de contact et l'alliance avec les Polonais furent difficiles. Leur adhésion était importante à plusieurs points de vue : ils étaient armés et possédaient des officiers de valeur. De plus, Mazzini comptait en faire les chefs du mouvement, mais par leur légèreté et leur imprévoyance, les réfugiés tant polonais qu'italiens allaient mettre la Suisse dans une position difficile.

Depuis quelque temps déjà, par petits détachements, les Polonais quittaient le Canton de Berne pour celui de Vaud. Ils recevaient un bon accueil de la population.

Le 30 janvier 1834, une note du Directoire fédéral, envoyée aux gouvernements cantonaux, les avisait de l'arrivée des Polonais dans le Canton de Vaud. Ainsi on était prévenu, il n'y eut pas de surprise.

Le 31 janvier, les réfugiés massés à Nyon, devaient s'embarquer pour gagner la rive genevoise. Le gouvernement vaudois avait pris ses précautions, et les milices levées furent placées sous les ordres du commandant Gély. Toutes les barques furent confisquées et lorsque les Polonais firent mine de s'embarquer, malgré tout, Gély s'y opposa avec vingt hommes. Alors, employant la violence, les Polonais vidèrent une barque de son chargement et commencèrent à s'embarquer. Le tocsin sonna. La milice arriva. On fit les sommations nécessaires. Les Polonais qui avaient coupé l'amarre prirent le large.

Maintenant que les Polonais étaient en route, il s'agissait de les empêcher de débarquer. Le 1^{er} février au matin, le gouvernement genevois alerta la milice qui se trouva rapidement sur les lieux. Le conseiller Kunkler réussit à rembarquer une partie des Polonais; le reste tenta une liaison avec les Italiens qui étaient à Carouge.

Le général Ramorino ³ devait entrer en jeu en ce moment. L'expédition mi-polonaise, mi-italienne, tenta une incursion sur territoire sarde, gagna Annemasse, pilla les caisses de la douane et fut refoulée. Ce ne fut plus qu'un lamentable échec.

Le gouvernement genevois voulut se débarrasser des Polonnais en les faisant reconduire dans le Canton de Vaud sous bonne escorte. Ils furent internés au château de Rolle. Disons, en passant, qu'à Genève une émeute faillit éclater mais les autorités la réprimèrent vivement. A son tour, le gouvernement vaudois tenta de se débarrasser des Polonais en les renvoyant dans le Canton de Berne d'où ils venaient. C'est le 1^{er} mars 1834 qu'il faut placer la Convention entre les Cantons de Berne, de Vaud et de Genève, à ce sujet.

La situation devenait angoissante. Le Directoire recevait maintes notes diplomatiques ; c'est également en 1834 que le professeur Rossi fut envoyé à Paris pour négocier le passage des Polonais. Il n'y avait, en effet, que la France qui pût les reprendre. Les autres pays n'en voulaient pas. Le 30 mars 1834, le passage à travers la France était accordé.

En Suisse se posait la question de savoir si cette affaire des Polonais devait être déclarée cantonale ou fédérale. Le droit d'asile était en principe réservé aux Cantons. Les Polonais avaient fait abus de ce droit. Mais on pouvait rétorquer que la Diète n'avait pas assez surveillé les étrangers qui séjournaient sur le territoire de la Confédération.

Il n'y avait rien à reprocher à la Suisse, aux Cantons de Vaud et de Genève en particulier; ils avaient pris toutes les précautions nécessaires pour empêcher cette expédition. S'ils n'avaient pas agi ainsi, le mal aurait été plus grand, mais la Sardaigne était vexée que l'on ait pillé ses caisses et envahi son territoire.

En juin 1834, le Directoire, désireux de reprendre des relations normales avec la Sardaigne, chargea MM. de la Harpe et Rigaud d'aller faire une visite au roi Charles-Albert qui visitait justement ses Etats et était de passage à Chambéry. Ils devaient le complimenter au nom de la Confédération.

Le syndic Rigaud a laissé dans son journal un récit circonstancié de cette mission.

Nous donnons la partie la plus intéressante de ce récit.

Gustave DOLT.